RCS : FOIX
Code greffe : 0901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FOIX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00196
Numéro SIREN : 440 150 191
Nom ou dénomination : SARL ABGRALL OPTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001734

certifié conforme

1- BILAN ACTIF

N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Durée ex. en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : — Durée de l'ex. précédent* 12

6 AV FRANCOIS CAMEL — 09200 SAINT GIRONS

Numéro SIRET* 44015019100029 — Néant ☐ — Ex. précédent (N-1) clos le :

			Exercice N, clos le : 31/12/2022				31/12/2021
			Brut 1	Amort., provis* 2		Net 3	Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	I	Frais d'établissement *	AB	AC			
A	N	Frais de développement*	CX	CQ			
C	C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 011	AG	4 011	-0
T		Fonds commercial (1)	AH		AI		
I	R	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
F	P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
I	C	Constructions	AP	194 246	AQ	102 519	91 727	101 440
M		Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	28 608	AS	25 314	3 294	4 828
M	R	Autres immobilisations corporelles	AT	84 030	AU	79 060	4 969	3 927
	P	Immobilisations en cours	AV	19 513	AW		19 513	
B		Avances et acomptes	AX		AY			
I		Participations évaluées (mise en équ.)	CS		CT			
L	F	Autres participations	CU		CV			
I	I	Créances rattachées à des participat°	BB		BC			
S	N	Autres titres immobilisés	BD	1 000	BE		1 000	1 000
E		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	27 155	BI		27 155	25 426
		TOTAL (II)	BJ	358 562	BK	210 903	147 659	136 620
A	S	Matières 1ères, approvisionnements	BL		BM			
C	T	En cours de production de biens	BN		BO			
T		En cours de production de services	BP		BQ			
	C	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
C	K	Marchandises	BT	143 066	BU	16 915	126 151	127 606
I	S	Avances et ac. versés sur cdes	BV		BW			853
R	C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	60 901	BY		60 901	81 253
C	R	Autres créances (3)	BZ	49 641	CA		49 641	63 803
U	E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
L	D	VMP(dt act° propres) :	CD		CE			
	I	Disponibilités	CF	205 462	CG		205 462	216 482
R		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 015	CI		2 015	1 863
E		**TOTAL (III)**	CJ	461 084	CK	16 915	444 168	491 859
G		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
U		Primes de remboursement des obl. (V)	CM					
L		Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	819 646	1A	227 819	591 827	628 479

Renvois : (1) Dont droit au bail ☐ (2) part à - d'1 an des immob fin nettes . CP 27 155 (3) Part à + d'un an CR ☐

Clause de rés. de prop :* Immobilisations : ☐ Stocks : ☐ Créances ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

				Exercice N	Exercice N-1
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)		DA	7 650	7 650
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	765	765
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours	B1	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants*	EJ	DG	443 789	477 907
	Report à nouveau		DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	49 387	45 883
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	501 591	532 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		10 659
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip	EI	DV	155	155
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	45 775	50 001
	Dettes fiscales et sociales		DY	44 306	35 460
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compt régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	90 236	96 275
	Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)		EE	591 827	628 479

Renvois					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	90 236	96 275
(5)	Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluat pratiquée au cours de l'ex ou résultant d'1 mise en équ 2		Augmentations: Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	4 011	KE		KF	
	Terrains				KG		KH		KI	
C	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
R		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	194 246	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composant	M3	KS	28 608	KT		KU	
	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencts, aménagemts div*			KV	24 713	KW		KX	
R		- Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
E		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	54 421	LC		LD	4 897
L		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	19 513
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	301 987	LO		LP	24 410
	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
F	Autres participations				8U		8V		8W	
I	Autres titres immobilisés				1P	1 000	1R		1S	
N	Prêts et autres immobilisations financières				1T	25 426	1U		1V	1 729
	TOTAL IV				LQ	26 426	LR		LS	1 729
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	332 424	0H		0J	26 139

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réval légale ou éval en équi: valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	4 011	1X	
	Terrains				LX		LY		LZ	
C	Constructions	- Sur sol propre			MA		MB		MC	
		- Sur sol d'autrui			MD		ME		MF	
R		- Inst générales, agencement et aménagement des constructions			MG		MH	194 246	MI	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.				MJ		MK	28 608	ML	
	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements			MM		MN	24 713	MO	
R		- Matériel de transport			MP		MQ		MR	
E		- Mat de bureau et informatique, mobilier			MS		MT	59 317	MU	
L		- Emballages récupérables et div			MV		MW		MX	
L	Immob. corporelles en cours		MY		MZ		NA	19 513	NB	
E	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
S	TOTAL III				NG		NH	326 397	NI	
	Participations évaluées (mise en équi.)				0U		M7		0W	
F	Autres participations				0X		0Y		0Z	
I	Autres titres immobilisés				2B		2C	1 000	2D	
N	Prêts et autres immob. financières				2E		2F	27 155	2G	
	TOTAL IV				NJ		NK	28 155	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K		0L	358 562	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5bis - TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION 2054 bis 2023

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2022

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l' exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Montant des suppléments d'amortis-sement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend · le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B

Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*

IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex	
Frais d'établ. et développement	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	4 011	PF		PG		PH	4 011	
TOTAL I	RK	4 011	RM		RN		RO	4 011	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Construct* - Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Construct* - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Construct* - Installations générales, agencements et aménagements des	PV	92 806	PW	9 712	PX		PY	102 519	
Inst. tech., matériel et outillage ind.	PZ	23 781	QA	1 533	QB		QC	25 314	
Autres immob. corp - Installations générales, agencements et aménagements	QD	23 600	QE	1 112	QF		QG	24 713	
Autres immob. corp - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
Autres immob. corp - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 606	QM	2 742	QN		QO	54 348	
Autres immob. corp - Emballages récup et div.	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II	QU	191 793	QV	15 100	QW		QX	206 893	
TOTAL GENERAL (I + II)	0N	195 804	0P	15 100	0Q		0R	210 903	

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisat* amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	R		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
C Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
O Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
N Inst. gales., agn	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Instal. techn., matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
C Inst gales,agenct & am. div	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
O Mat. de transp.	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
R Mat bur & inf mob	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
P Emb récup. div	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations - Total III	NL						N						NO	
TOTAL général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N		TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)				NY		TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)				NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursemt des obligations			SP		SR	

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE

Néant [ ] *

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
	Prov pour reconst. des gisements miniers et	3T		TA		TB		TC	
P	Prov. pour investissements	3U		TD		TE		TF	
R	Prov. pour hausse des prix (1)	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
V	Dont majorations except. de 30 %	D3		D4		D5		D6	
R	Prov. pour prêts d'installation	IJ		IK		IL		IM	
	Autres prov. réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
R	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
I	Prov. pr garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
S	Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Prov. pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
&	Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
C	Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F		5H		5J		5K	
H	Prov pour gros entretiens et grandes révision	EO		EP		EQ		ER	
A	Prov pr ch soc. et fisc sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
R	Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
D	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
E	sur - corporelles	6E		6F		6G		6H	
P	immobilisations - titres mis en équi.	02		03		04		05	
R	- titres de participat°	9U		9V		9W		9X	
E	- autres immob fin (1)*	06		07		08		09	
C	sur stocks et en cours	6N	18 574	6P	16 915	6R	18 574	6S	16 915
I	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
A	Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	18 574	TY	16 915	TZ	18 574	UA	16 915
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	18 574	UB	16 915	UC	18 574	UD	16 915
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	16 915	UF	18 574		
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : SARL ABGRALL OPTIQUE — Néant [ ] *

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	27 155	UV	27 155	UW		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	60 901		60 901			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 500		1 500			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 010		15 010			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes, versemts assim.	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	33 131		33 131			
Charges constatées d'avance		VS	2 015		2 015			-0
TOTAUX		VT	139 710	VU	139 710	VV		-0
RENV (1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF						

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	VG				
	à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	45 775	45 775		
Personnel et comptes rattachés		8C	17 000	17 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 770	7 770		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 441	2 441		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	12 647	12 647		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 448	4 448		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupes et associés (2)		VI	155	155		
Autres dettes (dt celles relatives à des opér de pension de titr		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	90 236	VZ 90 236		
RENV (1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK	10 659			
(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

ABGRALL OPTIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 650 euros
Siège social : 6 Avenue François CAMEL
09200 SAINT GIRONS
440 150 191 RCS FOIX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 26 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 49 387,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 387 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves »	70.613 euros
Total distribuable	120.000 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 235,30 euros par part	120.000 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2019** :
  50 000,00 euros, soit 98,03 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

- **Exercice clos le 31 décembre 2020** :
  70 000,00 euros, soit 137,25 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros

- **Exercice clos le 31 décembre 2021** :
  80 000,00 euros, soit 156,86 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euros

Certifié conforme
La Gérance

ABGRALL OPTIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 650 euros
Siège social : 6 Avenue François CAMEL
09200 SAINT GIRONS
RCS FOIX 440 150 191

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2023

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Le soussigné Patrice ABGRALL, gérant non associé de la société ABGRALL OPTIQUE, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par la société AP INVEST, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé, et du fait des choix stratégiques dictés par la société AP INVEST, il a été constaté une stabilité du chiffre d'affaires.

En dépit de la situation économique actuelle, la société a enregistré une baisse de ses charges d'exploitation due notamment à une meilleure gestion des stocks. Elle a par ailleurs su améliorer son taux de marge.

En conséquence, elle enregistre à la fin de son exercice une hausse de son résultat d'exploitation.

La société clôture son exercice par un résultat bénéficiaire, gage de la pérennité de la structure d'exploitation.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Depuis le début de l'exercice et sous l'impulsion de la société AP INVEST, la société s'efforce d'assurer la même qualité de prestations et de services à la clientèle de nature à fortifier cette dernière.

La société doit continuer à rester vigilante sur la maitrise de ses charges de façon à maintenir son niveau de rentabilité.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 880 098 euros contre 898 279 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,02%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 21 450 euros contre 23 417 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,40%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 314 993 euros contre 358 259 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -12,08%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 346 417 euros contre 321 288 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,82%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 683 euros contre 3 794 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,93%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 117 207 euros contre 119 162 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,64%.

Le montant des charges sociales s'élève à 28 890 euros contre 26 038 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,95%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 contre 5 pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 32 015 euros contre 37 171 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,87%.

Le montant des autres charges s'élève à 65 euros contre 362 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -82,04%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 843 270 euros contre 866 077 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,63%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 58 278 euros contre 55 619 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,78%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 4 682 euros (3 293 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 62 960 euros contre 58 912 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,87%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 600 euros contre -2 347 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 125,56%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 14 173 euros contre 10 683 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,67%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 49 387,00 euros contre un bénéfice de 45 883,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,64%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 591 827 euros contre 628 479 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,83%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 49 387 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	49 387 euros
Prélèvement sur le poste « Autres réserves »	70.613 euros
Total distribuable	120.000 euros
A titre de dividende global à l'associée unique Soit 235,30 euros par part	120.000 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 381.591 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 120.000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende serait mis en paiement dans les délais légaux.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ont été les suivants :

- **Exercice clos le 31 décembre 2019 :**
  50 000,00 euros, soit 98,03 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

- **Exercice clos le 31 décembre 2020 :**
  70 000,00 euros, soit 137,25 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

- **Exercice clos le 31 décembre 2021 :**
  80 000,00 euros, soit 156,86 euros par titre
  dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

GERANCE

Il vous sera demandé de statuer sur la nomination d'un co-gérant.

Fait à SAINT GIRONS
Le 12 juin 2023

Patrice ABGRALL
Gérant

